

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 14 septembre 2023
(Convocation du 8 septembre 2023)

Présents : MAURICE Jean-Pierre, LEGER Cyrille, MAURIN Florent, TRAMARD Camille, CHOCAT PAYET Laëtitia, PAILLART Julien.

Absents : GILLET Michel, DUPLESSIS Jacques (pouvoir à MAURICE Jean-Pierre), ABITBOL Hector (pouvoir à CHOCAT-PAYET Laetitia), DUMONTOY Marjorie

Secrétaire de séance : LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 20 heures 30

Le Maire ouvre la séance en précisant qu'il convient de rajouter deux points à l'ordre du jour: Point sur le SDAEP, point sur la loi ACER.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2023.

Remarque est faite sur le compte rendu du 8 juin 2023, la reformulation suivante sur le point 6 « gestion des accotements », est proposée : dans le cadre du dispositif fauchage raisonné, les accotements en certains lieux stratégiques où la visibilité est fondamentale, posent une problématique de sécurité. Plutôt que de laisser des initiatives privées y remédier, la municipalité veillera par l'intermédiaire de son service communal, à assurer la fauche complémentaire nécessaire aux croisements des routes, pour garantir la sécurité à tous les usagers.

2) Dissolution du SPANC du Clunisois liée au transfert de la compétence.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil que le Président du SPANC notifie, par délibération du 5 juillet 2023, la dissolution du SPANC du Clunisois par transfert de compétence à la Communauté de communes du Clunisois et la Communauté de communes St Cyr Mère Boitier.

Le délai imparti aux conseils municipaux des communes membres des Communautés de Communes est de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du comité syndical, afin qu'ils se prononcent sur la dissolution.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des présents et représentés** la dissolution du SPANC du Clunisois au 1^{er} janvier 2024.

3) Suivi des actions à la suite de la tempête du 13 août sur la commune.

Le Maire fait part au conseil d'un nouveau souci sur la commune : l'Eglise. En effet, suite à la tempête du 13 août dernier, des bris de tuiles ont été relevés en plusieurs lieux et un suivi de la toiture devra être programmé.

De nombreuses actions ont été menées et sont encore en cours sur les bois tombés sur la commune. L'employé communal sera chargé, dès son retour de congés, de libérer les abords de route par mesure de sécurité.

Une réflexion est faite autour d'une procédure « d'urgence » en cas de nouvel événement climatique.

4) Synthèse sur la rentrée scolaire 2023-2024 sur la commune de Lournand.

La rentrée scolaire 2023-2024 présente un effectif global à 79 élèves sur le RPI.

TPS +2 différés	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
3	5	10	11	7	10	8	15	10	79
18			18		18		25		
J.Lemeunier			E.Corneloup		C.Rouget		C.Giraud		

5) État des routes et des chemins, y compris les chemins de randonnées : actions à prévoir.

Si le point a été fait sur les restes de la tempête du 13 août dernier, il n'en demeure pas moins que nombres de chemins, notamment de randonnées, restent à entretenir avec une urgence pour quelques-uns, quasiment inaccessibles.

De ce fait, nous aurons recours à un service extérieur pour quelques-uns et une réflexion est menée pour la mise en œuvre d'une action citoyenne, à l'avenir, face à une pareille problématique.

6) Point sur le stationnement sur la commune (Bourg et hameaux) : devis en cours et actions à prévoir.

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil d'une demande de devis en cours afin de budgéter du marquage au sol pour des emplacements de stationnement sur la commune (Bourg, Hameaux et des lieux où le stationnement serait strictement interdit). Ce point sera donc remis à l'ordre du jour, avec un complément de signalétique, dès réception des devis pour échanges et prise de décisions.

7) Acquisition de matériel.

Un nouveau lave-vaisselle a été acheté dernièrement et sera mis à disposition du SIVOS pour la restauration scolaire de la classe de maternelle présente sur Lournand, ainsi qu'aux personnes et associations louant la salle communale.

8) Point propre dans la commune

Après avoir relancé le SIRTOM, un nouveau bac jaune a été installé sur Chevagny.

Le Maire précise qu'il convient de trouver un emplacement « point propre » à Sous-Lourdon afin d'harmoniser les différents points présents sur la commune.

Le point de « Saint-Claude » pose souvent problème du fait du non-respect par certains habitants d'autres hameaux, et du Bourg notamment, de cet emplacement réservé exclusivement aux habitants de Saint Claude. Une action sera à mettre en œuvre.

9) Finalisation de la gazette d'information et diffusion.

La commission communication est en phase de finalisation de la gazette. Cette dernière devrait pouvoir être éditée sous une semaine afin d'être distribuée aux habitants courant octobre.

Un appel auprès des habitants est lancé afin d'obtenir des clichés de la commune pour les prochaines actions de communication.

10) SDAEP

Au sujet du schéma directeur d'alimentation en eau potable, et plus précisément la phase de diagnostic des réseaux, et ce n'est pas une surprise, les tuyaux d'acheminement d'eau potable, suivant les années de réalisation ont été mis en œuvre avec différents matériaux. Il ressort qu'une partie du réseau alimentant Lournand est en PVC, et présente potentiellement un risque sur la qualité de l'eau potable.

Un point précis de connaissance de ce risque sera à approfondir avec la cartographie définitive.

11) Loi ACER

Le Maire expose à l'ensemble du Conseil la loi ACER du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cette loi demande aux Mairies de recenser tous les projets de production d'énergies renouvelables sur leur territoire.

En effet, ce recensement permettra de faciliter les démarches auprès de l'administration et de permettre à Enedis (ex-ERDF) et RTE (Réseau Transport de l'Électricité) de réaliser les travaux nécessaires sur les lignes électriques (renforcement de réseaux, remplacement des transformateurs,...)

Ce recensement concerne les projets portés par la mairie, comme l'installation de panneaux photovoltaïques.

Nous allons recevoir de la part de la Communauté de communes du Clunisois, une carte de Lournand très précise marquant des zones de la commune propice à la mise en place d'énergies renouvelables.

Le Conseil devra se positionner avant fin décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45